

La justice statue sur le chant du coq



La justice statue sur le chant du coq

Lundi 30 juin les abords du tribunal d'Auch se voulaient accueillants pour les passants en émettant depuis un tracteur les bruits habituels de la campagne. Étrange manifestation tout aussi étrange le motif de sa raison, le chant du coq, Mitch. Ce dernier appartenant à un couple d'agriculteurs belge de Lectoure, Michel et Nathalie, qui possèdent bien d'autres animaux de basse-cour mais aussi des chevaux et des chèvres, créerait des désagréments aux voisins.

C'est là le motif de la discorde qui amène les deux parties au tribunal pour une séance de médiation à laquelle assistaient le maire de Lectoure, Xavier Ballenghien, le président de la Chambre d'agriculture, Lionel Candelon, le président de la Coordination Rurale 32, Jérôme Courrèges, et aussi une trentaine d'agriculteurs de la CR 32.

Une séance de médiation qui durera 1 h 30 dont la sentence obligera les propriétaires du coq à le tenir enfermé jusqu'à 7 heures chaque matin et à 8 heures le dimanche.